



Mouscron, 22/01/25

Concernant : La législation REACH

Cher client,

Comme vous le savez probablement déjà, l'agence ECHA a récemment proposé d'ajouter de nouvelles substances à la liste des candidats au titre de la législation REACH. Ces substances sont considérées comme très préoccupantes.

Beelite est également soumis à cette législation, car nous sommes considérés comme un utilisateur en aval (= une entreprise qui utilise des substances pour ses activités industrielles).

L'une des obligations de l'utilisateur en aval est l'échange d'informations avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous vous tenons informés des derniers développements.

Comme les produits que nous fournissons ne contiennent pas de substances chimiques figurant sur la nouvelle liste proposée par l'ECHA, nous ne sommes pas tenus de transmettre des informations dans le cadre de la législation REACH.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Sarah Ameur  
QHSE Manager

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ameur", with a long, sweeping underline.